
Département
du Doubs

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix-huit décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 199/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

**ZAE Lavans-Pessans : cession
de terrain à la SCI 123
BONHEUR**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 80
- Contre : 1
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-199-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018



- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à
Procuration Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe,
M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété
Gérard
Suppléé(e)s M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel
par M. Bole Olivier
Excusé(e) Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard
Sabrine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms.
Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage
Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M.
Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la demande d'acquisition foncière formulée par **M. Stéphane DAGUE** le 11 décembre 2017 pour le lot 12 constitué des parcelles ZE 97, ZE 101, ZE 96 et ZE 104 d'une surface totale de 10 138 m² au lieu-dit "Aux Grands Genevriers" afin d'y installer une station-service et de lavage,

Considérant le prix de vente de la parcelle à 13 € HT/m²,

Le conseil, invité à se prononcer, à la majorité, une voix contre, M. Claude Chatelain, accepte de céder le lot n° 12 de 10 138 m² dans la ZAE intercommunale de Lavans-Pessans au prix de 13 € HT/m² soit 131 794 € HT à la SCI 123 BONHEUR représentée par M. Stéphane DAGUE.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président